

République Française

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 25 AOUT 2010

Référence: CP/A10020507-D10014646
Vos réf : v/ courrier du 14 juin 2010

31 AOUT 2010

Monsieur le Ministre,



Je connais l'intérêt que vous portez au projet d'aménagement des berges de la Seine porté par la Mairie de Paris.

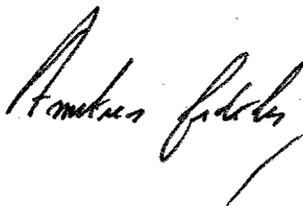
Le projet présenté par la ville de Paris est situé sur le domaine public fluvial de l'État et de ses établissements publics. Si les voies de circulation devaient être fermées, de nouvelles conventions devraient alors être établies avec la Ville. Le Gouvernement serait alors particulièrement attentif à l'utilisation faite du domaine public.

L'évolution éventuelle de l'occupation des berges doit notamment permettre de développer le transport fluvial, conformément aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Les activités de transport de passagers et de logistique urbaine devront être encouragées afin de limiter la congestion routière. Il convient de favoriser l'émergence de nouvelles chaînes logistiques combinant plusieurs modes, dont le transport fluvial.

Je suis sensible à vos observations et ai demandé à mes services une grande vigilance sur ce projet. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des réponses qui seraient apportées aux demandes de la ville de Paris.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique BUSSEREAU

Monsieur Jean-François LAMOUR
Ancien Ministre
Député de Paris
Conseiller de Paris
Assemblée Nationale
75355 PARIS 07 SP

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac - 75007 Paris*